



ST CHRISTOPHE LA GROTTTE
(Savoie)



PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2022

Le quatre novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire.

Présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - JARRIN Mathéo - TCHERKASSOF Anna - FAVRE MARTINOZ Maryline - GIRAUX Morgane - CHEVILLAT Sébastien - L'HERITIER Christophe

Absents excusés : BERNARD Cécilia, GAZZIOLA Jacques, PEYLIN Jean-Paul, PEYLIN Thomas, BARBARAY Jean Claude

Secrétaire de séance : Christophe L'HERITIER

La séance est ouverte à 19h10

➤ **Validation du PV du conseil du 7 octobre dernier.**

➤ **Désignation d'un secrétaire de séance**

➤ **Mme le maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal le 23/05/2020 :**

Le Conseil municipal a échangé au sujet de l'installation illégale d'une yourte sur une zone agricole inondable. Une dernière tentative de médiation sera faite avant le recours au cabinet d'avocats spécialisé dans le droit de l'urbanisme SEARL CDMF – AVOCATS AFFAIRES PUBLIQUES domicilié 7, place Firmin Gautier à Grenoble (Isère).

Montant des honoraires : 1 000,00 € HT comprenant : étude et examen des pièces du dossier, rédaction projet requête devant le Juge des Libertés et de la Détention du Tribunal Judiciaire de CHAMBERY, rédaction projet de courrier à Monsieur le Procureur de la République de CHAMBERY, dépôt de la requête devant le Juge des Libertés et de la Détention et notification lettre au Procureur de la République, suivi de la procédure devant le Juge des Libertés et de la Détention

(Toute prestation complémentaire demandée et qui n'est pas incluse dans le forfait ci-dessus est facturée en fonction du temps passé, y compris temps de déplacement, sur la base horaire de 200,00 € H.T.)

Signature d'une convention d'honoraires entre la commune et SEARL CDMF – AVOCATS AFFAIRES PUBLIQUES

➤ **Remboursement de facture à un tiers**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré autorise le remboursement d'un montant de 31,84€ pour l'achat d'un piège pour les frelons asiatiques qui envahissent la commune.

➤ **Approbation des statuts du Syndicat des eaux de Fontaines froide**

Après délibération, le Conseil municipal décide d'ôter de l'ordre du jour l'approbation des statuts du Syndicat.

➤ **Questions diverses**

Carrefour RD1006

Les sondages pour l'implantation des pieux ont démarré le 18 octobre. Planning pour printemps 2023 pour ne pas être pénalisés par les conditions climatiques (risques d'arrêt des camions à la montée en cas de verglas ou de neige...)

Route royale

Le syndicat intercommunal des sports a reçu les accords financiers des partenaires et va engager la première tranche de travaux. Les Echelles vont débiter les travaux sur leur commune (vers Rivier' Alp)

Cote Lavigne

Mesures géophysiques : entreprise retenue •SARL ABO-INNOGEO :

Au vu des deux offres qui sont équivalentes d'un point de vue technique et des résultats attendus, le maire retient l'offre d'ABO-INNOGEO avec la plus-value pour la mise en œuvre de 128 électrodes espacées de 5 m pour les 4 profils (soit un montant de 9 430 € HT), qui est deux fois moins chère que l'offre de Géolithe.

Projet site historique des grottes

Mercredi 19 octobre, un collectif a participé à un atelier de réflexion sur la vision globale du site.

L'identification du public attendu et la sélection des éléments à valoriser au sein des scénarios proposés par l'étude ont été travaillées.

Divers

- Colis de fin d'année
- Bulletin municipal
- Associations
- Date vœux du maire : 14 janvier
- Date et lieu repas maire : 15 janvier
- Cérémonie 11 novembre
- Les gendarmes ont été sollicités pour l'installation illégale d'un mobil-home sur la commune.
- Les actes d'états civils devront être sous format numérique en 2024. La commune anticipe la numérisation des actes dès à présent. La numérisation se déroulera en mairie.
- Spectacle de Noël : les premiers ateliers ont eu lieu à la salle Notre Dame la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint. Les dates des représentations sont énumérées.

CC Cœur de Chartreuse

URBANISME

La 4C externalise des dossiers (DP, CU, PC...) en sous-traitance à la société URBADS, sans coût supplémentaire pour les communes.

TOURISME

Collectif station Chartreuse « Nouvelles traces en Chartreuse » réfléchit au devenir de la station sans interruption cette année.

PETITE ENFANCE

Problème de l'ALSH (accueil loisirs) : recherche de solutions.

FINANCES

Taxe aménagement sur les zones où la CCCC a fait des investissements (voirie, bâtiments...). Une délibération doit être prise d'ici la fin d'année.

PROJET DE TERRITOIRES

4 niveaux de concertation. Présentation collective le lundi 28 novembre 2022.

La séance est levée à 20h40

Lu et approuvé en séance du 14 novembre 2022

Le Maire, Laurette BOTTA :

La secrétaire de séance :

